

FORMATION TRÉSORIER DU CSE | 50 SALARIÉS ET PLUS | 1 JOUR

La formation Trésorier du CSE permet de dresser les contours de la mission du trésorier du comité social et économique, désigné dans le cadre de l'article L2315-23 du Code du Travail.

Attention : Si votre budget annuel total (compte fonctionnement + compte d'activités sociales et culturelles) dépasse 153 000 €, merci de nous le signaler au moment de la demande de devis afin que nous prévoyons l'intervention d'un consultant ayant un profil comptable.

Organisation de la formation :

- ✓ Intra en présentiel (dans vos locaux)
- ✓ Intra en visioconférence
- ✗ Inter en présentiel
- ✓ Inter en visioconférence

Code module : 146

Durée : 1 jour / 7 heures

Composition du groupe : De 1 à 12 personnes

Pré-requis : Aucun

Public : Trésoriers et trésoriers adjoints du CSE

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les modalités de décision du CSE en matière de fonctionnement et d'activités sociales et culturelles
- Maîtriser le rôle du trésorier du CSE dans la gestion des activités sociales et culturelles
- Connaître les règles d'assujettissement concernant l'URSSAF
- Optimiser l'utilisation du budget de fonctionnement
- Réaliser les opérations courantes de gestion
- Savoir présenter des comptes lisibles le fonctionnement du comité social et économique

Méthodes pédagogiques :

- Exposé, apport théorique
- Travail d'échange avec les participants
- Cas pratiques
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations, mises en situations et exercices
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalités et délais d'accès :

- Délai de réponse à la demande de devis : 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire

Suivi de la formation :

- Feuille de présence émergée par demie-journée

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire d'évaluation

Moyens et assistance pédagogiques

(si formation à distance) :

- Formation par visioconférence, type classe virtuelle, avec assistance technique et pédagogique synchrone
- Matériel requis : ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une adresse internet valide

P R O G R A M M E

1- Introduction de la formation du trésorier du CSE

La mise en place du bureau du comité social et économique

La désignation du trésorier et du trésorier adjoint du CSE

Le rôle du président, du secrétaire et du trésorier

Les règles de fonctionnement du règlement intérieur du CSE

2- Principes concernant les activités sociales et culturelles

Les différentes ressources possibles dans le budget d'activités sociales et culturelles

Les principaux postes de dépenses prévus par le Code du Travail

Le principe d'assujettissement de l'URSSAF

La tenue des comptes bancaires du CSE

3- La gestion des activités courantes

L'origine des opérations : le vote du comité social et économique

Les outils de gestion : cahiers, tableaux et logiciels

La réalisation des opérations d'encaissement et de décaissement

L'utilisation du plan comptable (en fonction du budget)

L'archivage des opérations et informations

4- Le CSE et l'URSSAF

Les règles d'assujettissement et d'exonération URSSAF

Le fonctionnement du paiement des cotisations

5- Le budget de fonctionnement

Les possibilités de transfert vers le budget des activités sociales et culturelles

Les dépenses autorisées

6- La tenue et la présentation des comptes

Les informations à transmettre aux membres du comité

Les informations à transmettre aux salariés

La fréquence de présentation des comptes

Les méthodes d'établissement de comptes lisibles